

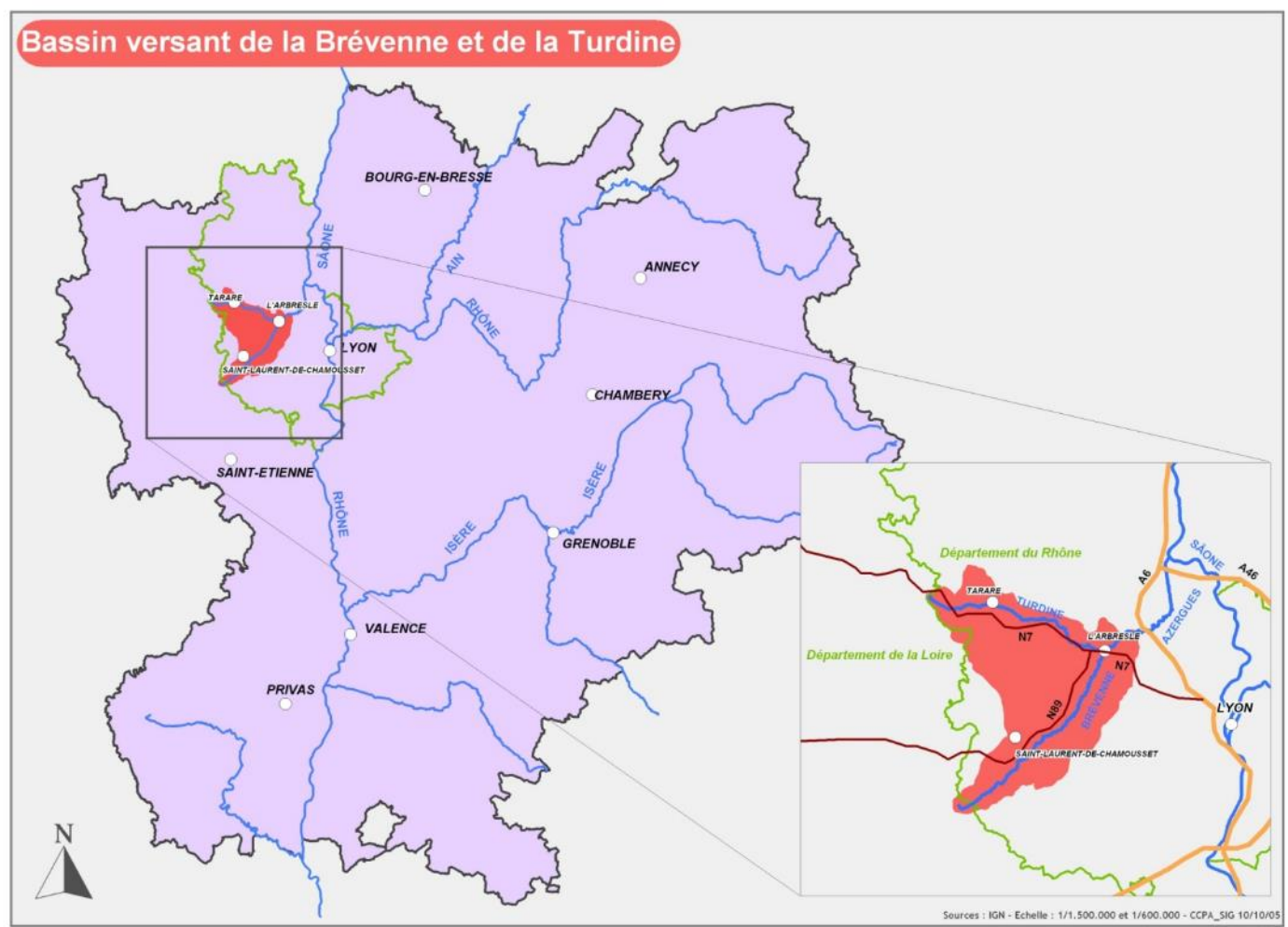
3 février 2015



Un SAGE sur mon territoire?



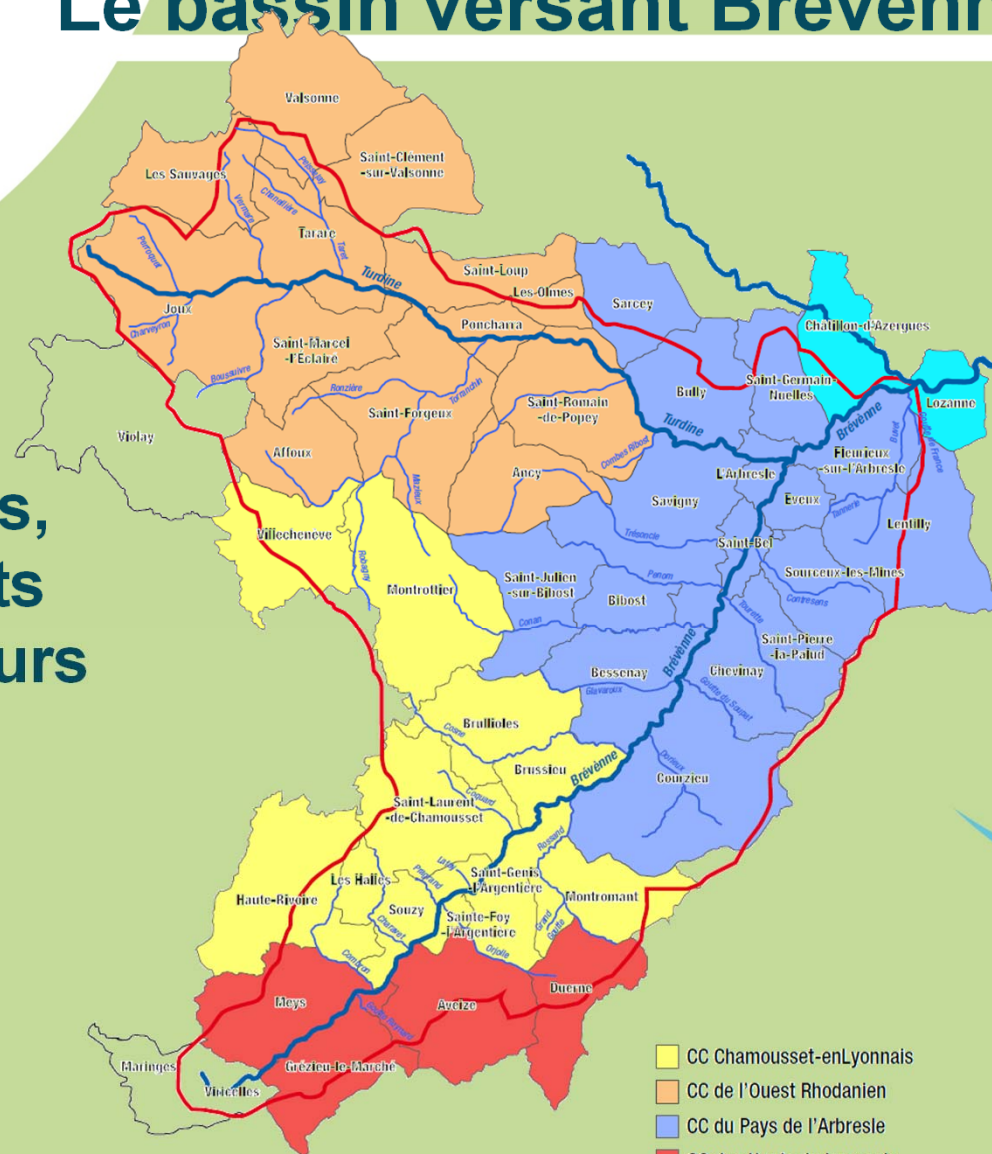
Le bassin versant Brévenne-Turdine





Le bassin versant Brévenne-Turdine

- 440 km²
- 45 communes, 66000 habitants
- 160 km de cours d'eau



- CC Chamousset-enLyonnais
- CC de l'Ouest Rhodanien
- CC du Pays de l'Arbresle
- CC des Hauts du Lyonnais
- CC Beaujolais Pierres Dorées

N
0 3 6 Km
Sources : IGN (BD-Carthage),
GEOPLUS
Echelle : 1/160.000
Date : 2008
Auteur : Syrtit



Les problématiques principales

**Une médiocre qualité
des eaux superficielles
aggravée par le manque
de capacités auto-
épuratoires des milieux
récepteurs**





Les problématiques principales



Une artificialisation et une dégradation des cours d'eau (berges, lit mineur et majeur, ripisylve) créant des perturbations sédimentaires, faunistiques, aggravant les crues



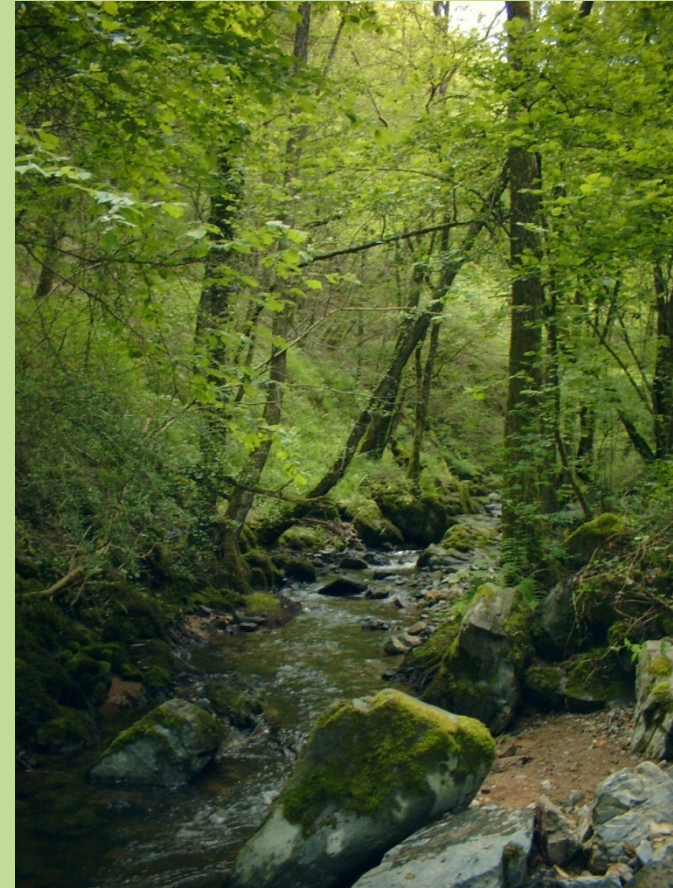
Les problématiques principales

Un déséquilibre quantitatif fortement aggravé par les nombreux prélèvements agricoles





Les problématiques principales



La présence de zones écologiquement remarquables (ZH, cours d'eau) au maintien fragile





Historique des procédures

1996-2002

- *Déroulement du 1^{er} contrat de rivière Brévenne-Turdine*

2003-2004

- *Recrutement du chargé de mission*
- *Etude bilan du 1^{er} contrat de rivière*

2005-2008

- *Dossier sommaire, études préalables, dossier définitif*
- *Création syndicat de rivière*

2009-2014

- *Second contrat de rivière Brévenne-Turdine*

2012-2015

- *PAPI Brévenne-Turdine*

Et après ???



Zoom sur la thématique gestion quantitative

Dans le projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Brévenne-Turdine : sous bassin versant pour lequel des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires

Dans le Programme de mesures – DCE

Brévenne-Turdine : « problème à traiter » pour atteindre le bon état : « mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine agricole »

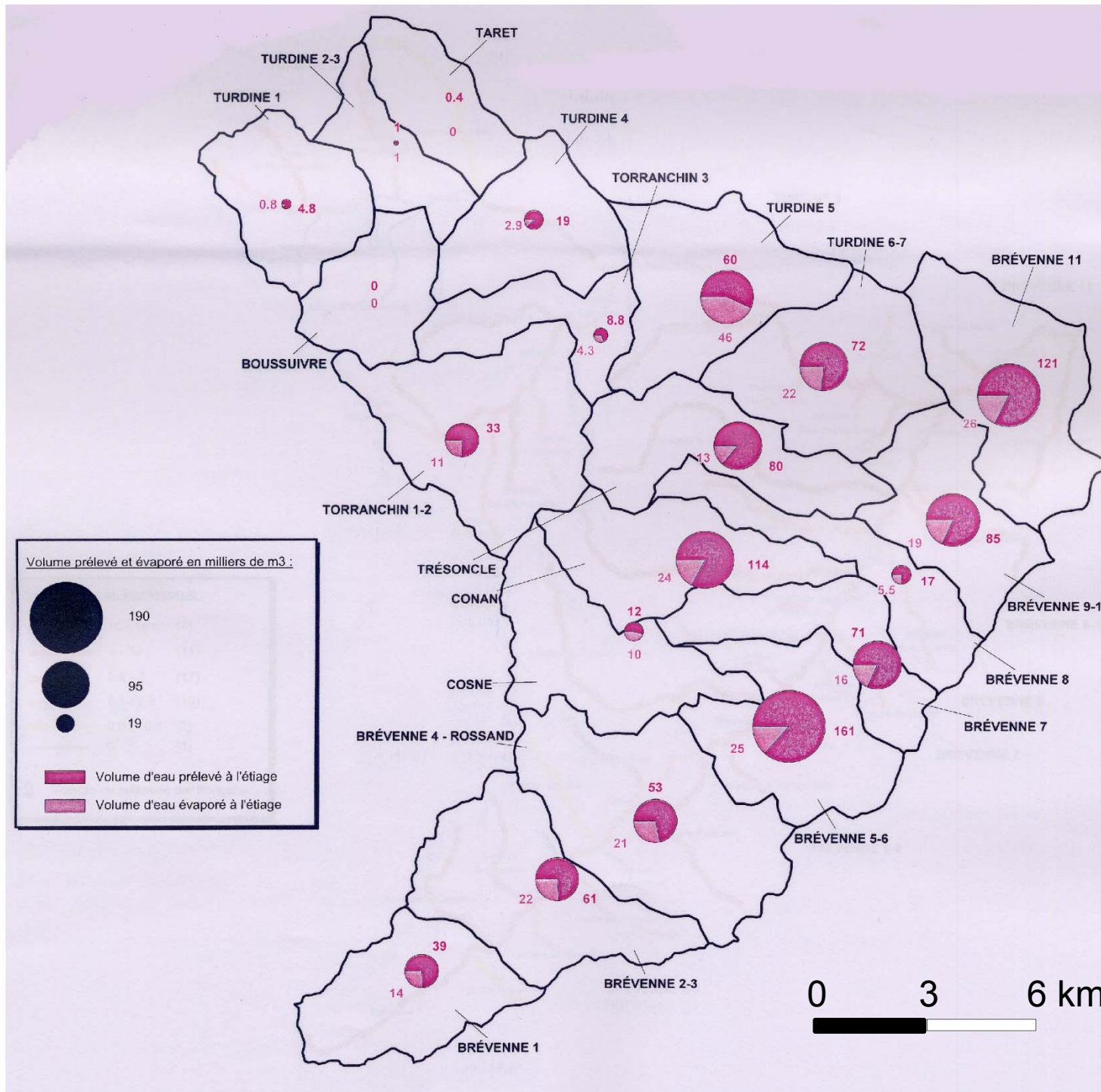


Zoom sur la thématique gestion quantitative

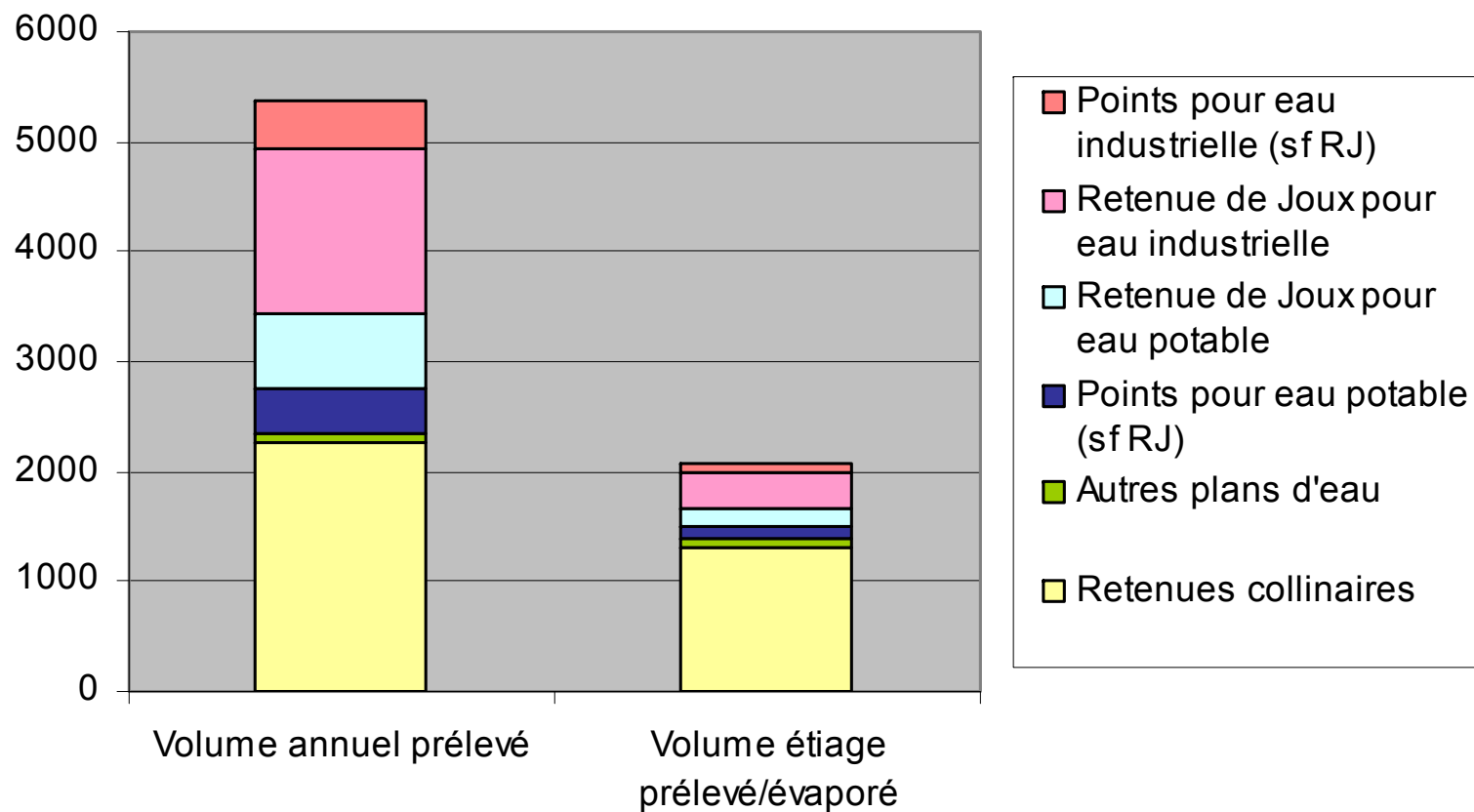
Les retenues collinaires pour l'irrigation

- 349 retenues sur le bassin versant
- 71,1 ha
- 1,87 million de m³
- surface des bassins versants interceptés : 110km², soit 25% du bassin versant Brévenne-Turdine

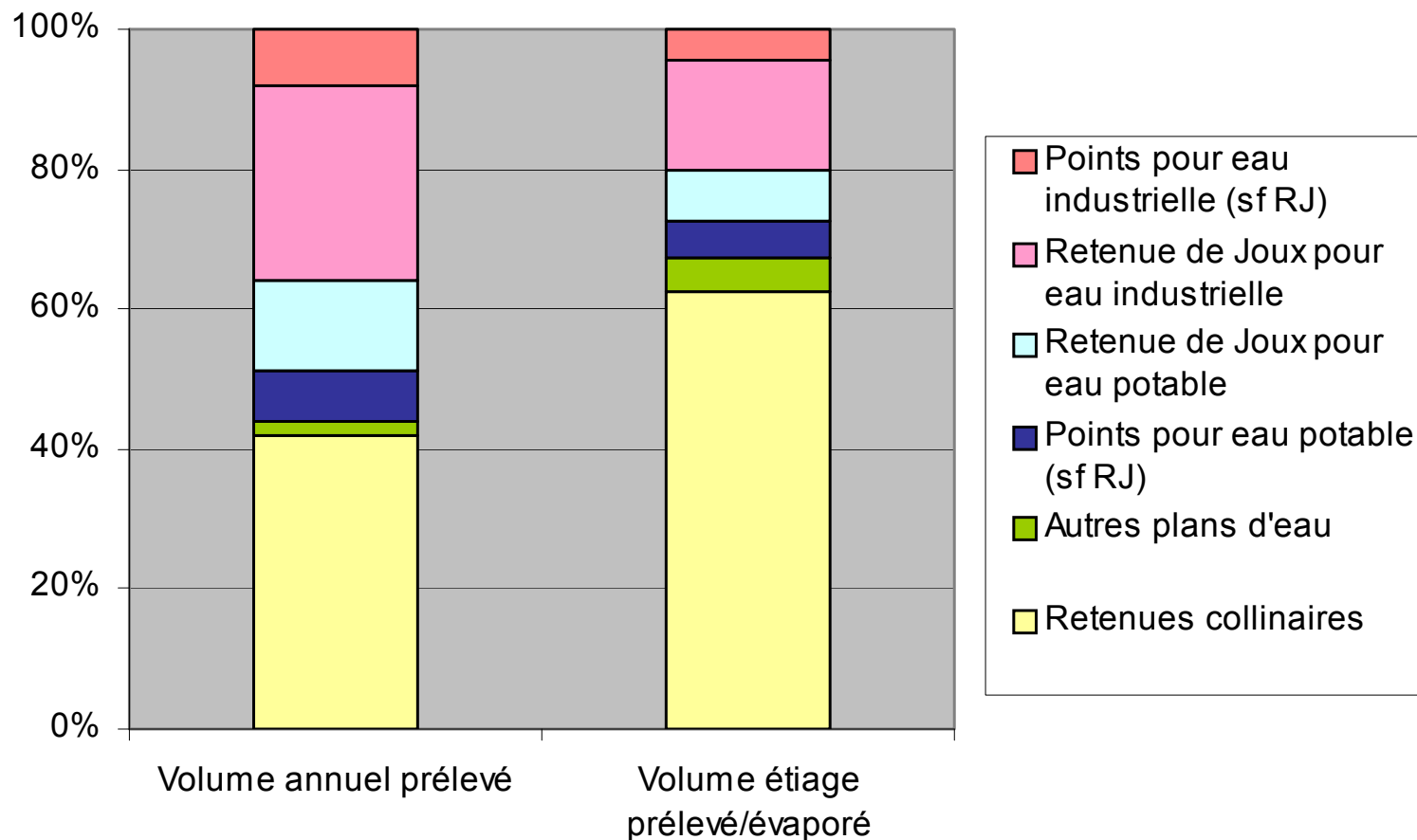
- 84 retenues en travers de cours d'eau sans débit réservé
(=>assèchement de cours d'eau)



Répartition globale des prélèvements par usage (en milliers de m3)



Répartition globale des prélèvements par usage (en %)



- Les prélèvements dus aux retenues pour l'irrigation représentent 40% des prélèvements totaux sur l'année, et plus de 60% durant l'étiage.
- Environ 70 prélèvements (sur 436) se détachent comme les plus importants : parmi eux 53 retenues pour l'irrigation



Les actions inscrites au contrat de rivières Brévenne-Turdine

- mise en conformité de la retenue de Joux vis-à-vis du débit réservé => effectué en 2010
- opération pilote collective de régularisation des retenues collinaires et optimisation de l'irrigation sur les secteurs du Conan, du Glavaroux, de la Goutte Crapet => non effectué

« mission de médiation: mise en place d'une gestion quantitative raisonnée et concertée de la ressource en eau sur la Goutte Crapet » en 2013



Les problématiques

- L'irrigation est primordiale pour la santé financière des exploitations;
- La capacité de stockage existante serait suffisante pour tout irriguer (mauvaise répartition spatiale / question de la propriété);
- Gros attachement des particuliers à « leur » retenue, même si plus utilisée pour l'irrigation ;
- Difficulté de faire avancer sur la mise aux normes réglementaire : complexe administrativement et très coûteux pour chaque propriétaire, pour des travaux dont les impacts ne sont réellement intéressants que s'ils sont effectués « en masse » (effet cumulé intéressant).
- A minima essayer de ne pas aggraver la situation, en étant strict sur les nouvelles créations et en favorisant la mutualisation de l'existant.



Origine de la réflexion « SAGE »

- ✓ Echec total des actions de gestion quantitative inscrites au contrat de rivières Brévenne-Turdine
- ✓ Bilan de mi-parcours du second contrat de rivières Brévenne-Turdine – Avis du Comité de Bassin RM :
 - ⇒ Évaluer, en fin de contrat, l'intérêt de mettre en place un SAGE



Les questionnements

- ⇒ Question sur la suite de nos procédures : comment poursuivre notre action et aller plus loin, en particulier sur le volet quantitatif qui est un échec?
- ⇒ Question sur l'échelle territoriale pertinente : bassin versant Brévenne-Turdine? Ouest lyonnais?
- ⇒ Crainte de lancer une procédure lourde, longue, non opérationnelle, qui n'arrivera pas forcément à casser les verrous existants
- ⇒ Volonté d'une reconnaissance pérenne du territoire et des actions mises en œuvre